

# Miramax 2110

**Société :**

A.G.P. SAS  
20, avenue Reille  
75014 PARIS  
Tél. + 33 (0) 1 45 89 84 44  
Fax + 33 (0) 1 45 89 66 54  
Email : contact@agp-abrasifs.com

## 1 – Identification du Produit

<b>Nom du produit :</b>	<b>Miramax 2110</b>
<b>Synonyme :</b>	<b>Oxyde de cérium</b>
<b>Code produit :</b>	<b>2100001</b>
<b>Utilisation de la substance / du Mélange :</b>	Abrasif.
<b>Restrictions d'emploi recommandées :</b>	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## 2 – Identification des Dangers

**Classification de la substance ou du mélange****Classification (REGLEMENT (CE) n° 1272/2008)**

N'est pas une substance / mélange dangereux.

Ce document a été conçu dans le but exclusif de se conformer à l'obligation de communiquer des informations en aval de la chaîne d'approvisionnement telle qu'énoncée à l'article 32 du règlement REACH car ce produit n'est pas classé et ne nécessite pas de fiche de données de sécurité.

**Éléments d'étiquetage****Étiquetage (REGLEMENT (CE) n° 1272/2008)**

N'est pas une substance / mélange dangereux.

**Étiquetage supplémentaire**

EUH210                      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Autres dangers**

Cette substance / mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 3 – Composition / Information sur les Ingrédients

**Mélanges****Nature chimique :**

L'oxyde de terres rares est un mélange d'oxyde de cérium (1306-38-3), d'oxyde de lanthane (1312-81-8), de praséodyme oxyde (12037-29-5) et d'oxyde de néodyme (1313-97-9).

Le fluorure de terres rares est un mélange de fluorure de cérium (7758-88-5) et de fluorure de lanthane.

Eau.

## Composants dangereux

Nom chimique	N° CAS N° CE N° d'enregistrement	Classification (Règlement CE) n° 1272/2008	Concentration (%)
Substance avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Terres rares, fluorures	68188-85-2 269-166-1		< 10

## 4 – Premiers Secours

### Description des premiers secours

- Conseils généraux :** Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation :** En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau :** Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'œil intact.  
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion :** Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes :** Aucun connu.
- Risques :** Aucun connu.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement :** La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

## 5 – Mesures de Lutte contre l'Incendie

### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction non appropriés :** Jet d'eau à grand débit.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers particuliers durant La lutte contre l'incendie :** L'exposition aux produits de décomposition peut être un danger pour la santé.

### Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers :** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire :** Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser les moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## 6 – Mesures en cas de Dispersion Accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles :** Éviter la formation de poussières.

### Précautions pour la protection de l'environnement

**Procédures pour la protection de l'environnement :** Pas de précautions spéciales requises pour l'environnement.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage :** Ramasser pour élimination en évitant la formation de poussières.  
Conserver dans des récipients fermés adaptés pour l'élimination.

### Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## 7- Manipulation et Stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger :** Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.  
Manger, fumer ou boire dans la zone de travail devrait être interdit.

**Indication pour la protection contre l'incendie et l'explosion :** Éviter la formation de poussières. Prévoir une aération/ventilation suffisante aux endroits où la poussière se forme.

**Mesures d'hygiène :** Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :** Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**Précautions pour le stockage en commun :** Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.  
Pas de matières à signaler spécialement.

**Autres données :** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s) :** Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance / ce mélange.

## 8 – Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètre de contrôle	Exprimé comme	Base
Fluorures de terres rares	68188-85-2	AGW (fraction inhalable)	2,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluor)	Fluor	2000/39/EC
Information complémentaire	Indicatif.				
		TWA	2,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluor)	Fluor	GB EH40
Information complémentaire	Comme l'exposition de courte durée n'est pas listée,				

### Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique :** Appliquer les mesures techniques conformément aux limites d'exposition. Fournir une aération adéquate.

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux :	Lunettes de sécurité.
Protection des mains :	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Protection de la peau et du corps :	Vêtement de protection.
Protection respiratoire :	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

## 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

<b>Apparence</b>	Poudre	<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Couleur</b>	Marron clair	<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Odeur</b>	Inodore	<b>Densité</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible	<b>Masse volumique apparente</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible	<b>Solubilité(s) :</b> <b> dans l'eau</b> <b> dans d'autres solvants</b>	Non déterminé
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible		Donnée non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Donnée non disponible	<b>Coefficient de partage :</b> <b> n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible		Donnée non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible	<b>Température d'inflammation</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée non disponible	<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible	<b>Viscosité, cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible	<b>Propriétés d'oxydation</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible		
<b>Index de réfraction</b>	Donnée non disponible		

### Autres informations

Indice de réfraction : Non applicable.

## 10 – Stabilité et Réactivité

<b>Réactivité :</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>Stabilité chimique :</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>Possibilités de réactions dangereuses</b>	
<b>Réactions dangereuses :</b>	Pas de danger particulier à signaler.
<b>Conditions à éviter :</b>	Donnée non disponible.
<b>Matières incompatibles</b>	
<b>Matières à éviter :</b>	Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides forts et des bases.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 11 – Information Toxicologique

### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë :</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Corrosion/irritation cutanée :</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Produit - remarques :</b>	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves / irritation oculaire :</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Produit - remarques :</b>	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant irritant pour les yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire :</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Sensibilisation cutanée :</b>	Non classé sur la base des informations disponibles.
<b>Produit - remarques :</b>	Donnée non disponible.

### Mutagénicité des cellules germinales :

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Cancérogénicité :

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction :

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité par aspiration :

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Information supplémentaire

<b>Produit - remarques :</b>	Donnée non disponible.
------------------------------	------------------------

## 12 – Information Ecologique

### Toxicité

#### Produit :

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effet écotoxicologique connu.

### Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible.

### Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit

Évaluation :

Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Autres effets néfastes

#### Produit

Information écologique supplémentaire : Remarques : Donnée non disponible.  
Il n'y a pas d'information disponible pour ce produit.

## 13 – Considérations Relatives à l'Élimination

### Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit :**

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### **Emballages contaminés :**

Vider les restes.  
Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14 – Informations Relatives au Transport

<b>Numéro UN</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>Nom d'expédition UN</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b>Précautions particulière à prendre par l'utilisateur</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel que fournit.

## 15 – Informations Réglementaires

### **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs :	N'est pas interdite ni/ou contrôlée.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) :	N'est pas interdite ni/ou contrôlée.
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :	N'est pas interdite ni/ou contrôlée.
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) :	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) :	N'est pas interdite ni/ou contrôlée.
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :	N'est pas interdite ni/ou contrôlée.
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants :	N'est pas interdite ni/ou contrôlée.
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :	Non applicable.

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants :**

EINECS (Union européenne) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
CH INV (Suisse) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
TSCA (États unis) :	Dans l'inventaire TSCA.
DSL/NDSL (Canada) :	Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur la liste canadienne NDSL. Tous les autres composants sont sur la liste canadienne DSL.
AICS (Australie) :	N'est pas en conformité avec l'inventaire.
NZioC (Nouvelle Zélande) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.

ENCS (Japon) :	N'est pas en conformité avec l'inventaire.
ISHL (Japon) :	N'est pas en conformité avec l'inventaire.
KECI (Corée) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
PICCS (Philippines) :	N'est pas en conformité avec l'inventaire.
IECSC (Chine) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.

**Évaluation de la sécurité chimique :**

Non applicable.

## 16 – Autres Informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.